

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 23 octobre 2017

Objet de délibération :

Poursuite du poste de l'assistante
auprès de la CC Plaine de l'Ain
pour 2018

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 46 délégués sur 82, convoqués le 17 octobre 2017

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames S. RIGHETTI et V. GAILLARD – Messieurs L. CABASSUT – D. DELMAS – D. SOUCHON – J. BRUNET – R. DULOT – S. ALBERT – J. MARCELLI - JM SALVADORI – F. BOEGLIN – JP HERMAN – G. BALUFIN et M. PERROT
CC de la Côtère à Montluel : P. BATTISTA et F. BEAUVOIS
CC Miribel et Plateau : P. PROTIERE et A. GADIOLET

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU Jacques (C.C. de Miribel et du Plateau)

Madame la Présidente informe que l'assistante du chef de projet SCoT continuera d'assurer pour moitié de son temps de travail (soit 45 %), une mission d'assistante administrative pour le compte de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Une convention de mise à disposition sera signée entre le Syndicat Mixte et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, le syndicat mixte restant l'employeur unique de l'assistante.

Madame la Présidente souligne que cette mission auprès de la CCPA bénéficie d'un financement de la part de l'intercommunalité pour les dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes, calculé au prorata du temps travaillé.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec l'intercommunalité de la Plaine de l'Ain dans le cadre de sa participation au financement du poste de l'assistante,

DIT que l'intercommunalité doit inscrire la participation à son budget 2018.

La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN

